

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Puissance machines SILO FESTALEMPS sur la commune principale de l'AIOT LA CROIX DES CIGALES 24410 ST PRIVAT EN PERIGORD.

La référence de votre dossier est A-3-K43T9NCY et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/06/2023 à 14h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **84201403700019**

Organisme : **ASIO CONSEIL**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **41008962700013**

Raison sociale **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE RIBERACOIS**

Forme juridique **Société coopérative agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

16 Avenue Georges Trijoulet

24600 RIBERAC

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Puissance machines SILO FESTALEMPS**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

LA CROIX DES CIGALES

24410 ST PRIVAT EN PERIGORD

X : 485486

Y : 6462411

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

[Information concernant la cessation d'activité](#)

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/08/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint Privat en Périgord 24410 (178 , ZD , 0029)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2260	2260-1-b	Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et produits organiques naturels	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le silo de LA CROIX DES CIGALES - 24410 SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD (FESTALEMPS) a fait l'objet d'un récépissé de déclaration n°99-20 en date du 19 février 1999 incluant la rubrique suivante : - Rubrique 2260 = 140 kW La cessation de l'activité de la rubrique 2260 correspond à une régularisation administrative. La puissance déclarée en 1999 a été surévaluée puisque tous les moteurs du silo ont été comptabilisés alors que seuls les moteurs concourant au travail et au conditionnement des produits sont à prendre en compte. La puissance totale ainsi calculée est inférieure à 100 kW. Il n'est donc pas classé au titre de la rubrique 2260-1. La cessation de l'activité de la rubrique 2260 correspondant à une régularisation administrative ne génère pas de déchets.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Aucune - Les activités du silo se poursuivent. Le site est clôturé et fermé à clé en l'absence de personnel.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le site dispose de moyens de lutte contre l'incendie.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Aucune - Les grains stockés ne sont pas dangereux pour l'environnement.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Aucune - Les activités du silo se poursuivent.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Aucune - Les grains stockés ne sont pas dangereux pour l'environnement.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Aucune

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MandatSCAR.PDF